

L'Ouest-Éclair : journal  
quotidien d'informations,  
politique, littéraire,  
commercial

| . L'Ouest-Éclair : journal quotidien d'informations, politique, littéraire, commercial. 1917-11-16.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



Le malade, c'est évident, en veut pour son argent !

Avez-vous, ami lecteur, trouvé tout de suite le bon cordonnier qui vous fait de bonnes chaussures, en bon cuir de bonne coupe, de bon prix, de longue durée ? Non, n'est-ce pas !



Mme Marie-Louise RAINAUD me faisait rendre. J'étais à bout, je ne tenais plus debout. Je ne mangerais presque plus et digérais fort mal. J'ai dépensé, bien inutilement, beaucoup d'argent en remèdes. On m'a enfin fait prendre de vos bonnes Pilules Pink et elles m'ont sauvé la vie.

On rendra aux Pilules Pink cette justice qu'elle, depuis plus de 30 ans, elles n'ont pas cessé de publier des certificats de guérison. Si nous faisons ainsi, c'est que nous connaissons la valeur de notre médicament.

L'appel de l'Ouest-Eclair aux enfants

Le Noël de nos Soldats

Le premier point du programme est la confection d'un objet ou d'un vêtement. Mais, sous le régime de l'objet ou d'un vêtement, nous avons choisi l'objet ou d'un vêtement.

Enfants, découpez et conservez le chiffre et la lettre ci-contre. Vous devrez vous en servir au moment de l'envoi de votre Noël à l'Ouest-Eclair.

La vie sportive

UNE JOURNÉE INTERNATIONALE

Comme nous l'avons annoncé, le Stade Rennais organise pour dimanche, à l'occasion de la réception des Américains à l'Hôtel de Ville, une grande réunion franco-belgo-américaine.

LEÇONS PAR CORRESPONDANCE PIGIER

DANS L'ARMÉE

LEGION D'HONNEUR

PROMOTIONS

MUTATIONS

INFANTERIE - Active

TERRITORIALE

CAVALERIE

MUTATIONS

INFANTERIE - Active

TERRITORIALE

CAVALERIE

MUTATIONS

INFANTERIE - Active

TERRITORIALE

CAVALERIE

RENNES

Un accident à la fonderie Thuau

Un mort, trois blessés

Hier matin, le bruit tourait en ville qu'un accident assez grave venait de se produire à la Fonderie Thuau.

Vers 10 heures 10, par suite de la rupture d'une poutre maîtresse, un plancher à coke s'effondra et ensevelissait sous ses débris quatre ouvriers.

A la direction, on ne s'explique pas cet accident. Alors que la charge de ce plancher était normalement de 25 tonnes, il supportait quotidiennement des charges supérieures à 100 tonnes.

Les ouvriers de l'usine ont fait preuve, en la circonstance, de dévouement pour dégager leurs camarades ensevelis. Grâce à eux, nous n'avons eu à déplorer la mort que d'une victime, M. Fléchet, âgé de 50 ans, manoeuvre, demeurant rue de Saint-Cyr.

Voici les noms des blessés : MM. Poète, âgé de 60 ans ; Le Thiessé, âgé de 18 ans, et Chartier, âgé de 16 ans.

Nous avons remarqué sur les lieux de l'accident : MM. Joly, chef de cabinet du préfet, remplaçant M. Juillard, en tournée de ravitaillement ; le capitaine Sereau, du service des Forges ; le Lieutenant Genet, contrôleur de la main-d'œuvre ; Maillard, procureur de la République ; Grill, commissaire central ; Hutt, commissaire spécial ; Cunat, commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement ; Onnée, chef de la sûreté ; Besnard, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Les constatations ont été faites par M. le docteur Fraleu.

Le travail a été momentanément suspendu dans certains services. Ce matin, tout le personnel reprenait son poste comme d'habitude.

Le corps de M. Fléchet a été transporté à son domicile. La direction de la Fonderie Thuau prend à sa charge les obsèques du malheureux ouvrier. Quant aux trois autres blessés, ils ont été conduits à l'Hôtel-Dieu.

L'état des blessés

Nous avons fait prendre des nouvelles des trois blessés.

Le plus sérieusement atteint, c'est M. André Chartier, qui habite 10, rue Marceau. Il a une fracture du maxillaire, une jambe brisée et diverses contusions.

M. François Le Thiessé porte des contusions aux jambes. Ses blessures sont sans gravité, ainsi que celles de M. Charles Poète, qui a des contusions et des plaies à la tête.

M. Le Thiessé habite 14, rue Saint-Malo, et M. Poète, au Griffon.

M. Henri Fléchet, qui a perdu la vie dans cet accident, était père d'un enfant.

Concours d'étalons de trait

Des concours d'étalons, destinés à encourager dans le département d'Ille-et-Vilaine la production du cheval de trait, auront lieu en 1917. Le tableau ci-après indique les circonscriptions auxquelles ils se rapportent, leurs lieux et dates, ainsi que les primes affectées à chacun d'eux :

A Rennes, le lundi 3 décembre, à 10 heures, rue Paul-Féval (près la Maison Centrale). Circonscription constituée par les arrondissements de Rennes et Montfort : 1 prime de 200 fr. ; 2 primes de 150 fr. ; 1 prime de 100 fr.

A Fougères, le mercredi 5 décembre, à 9 heures 30, place du Nouveau-Marché. Circonscription constituée par l'arrondissement de Fougères : 1 prime de 300 fr. ; 4 primes de 250 fr. ; 2 primes de 200 fr. ; 1 prime de 150 fr. ; 3 primes de 100 fr.

A Vitry, le jeudi 6 décembre, à 8 heures, Champ de Foire. Circonscription constituée par l'arrondissement de Vitry : 3 primes de 300 fr. ; 3 primes de 250 fr. ; 3 primes de 200 fr. ; 4 primes de 150 fr. ; 3 primes de 100 fr.

Ces différents concours se tiendront dans toutes les localités ci-dessus désignées, à l'issue des opérations de la Commission chargée de l'examen sanitaire des étalons, par application des prescriptions de la loi du 14 août 1885.

La gare de Rennes et le commerce local

La gare de Rennes a été fermée, hier matin, aux expéditions en petite vitesse.

Comme à l'ordinaire, aucun avis préalable n'en avait été donné. Il en est résulté, pour le commerce local, de graves ennuis. De nombreux camions, toute la journée, se sont présentés, amenant de nombreux colis, qu'il a fallu reconduire aux magasins ou aux ateliers, d'où ils venaient. C'est une perte regrettable de temps et de main-d'œuvre, en un moment où les bras sont si rares et toutes les minutes si précieuses.

Ces ennuis, la Compagnie pourrait, si elle le voulait, les éviter facilement. Nous demandons qu'à l'avenir, les commerçants locaux soient prévenus, par un avis publié dans les journaux au moins vingt-quatre heures à l'avance, que la gare de Rennes sera fermée aux envois en petite vitesse. La chose se fait depuis longtemps sur le réseau de l'Orléans. Il n'y a pas de raison pour que l'Etat n'agisse point de même.

Ce que nous demandons pour Rennes, nous le demandons pour tout l'arrondissement.

Les belles citations

Nous sommes heureux de publier ces deux belles citations du jeune officier Léon Grillet, sous-lieutenant au 47<sup>e</sup> d'infanterie :

A l'ordre du régiment : « Jeune officier venu au front, sur sa demande, le 1<sup>er</sup> mai 1915 ; fait constamment preuve de calme et de sang-froid et possède beaucoup d'ascendant sur ses hommes. Le 6 septembre 1916 a vigoureusement entraîné sa section à l'assaut, a ensuite organisé une barricade, sous un feu violent de mitrailleuses, et s'y est maintenu. »

A l'ordre du corps d'armée : « Officier de la plus grande bravoure et d'un sang-froid à toute épreuve. Le 2 octobre 1917, chargé au cours d'une violente attaque allemande de la défense d'une barricade très exposée, a conservé intérieurement sa position ; a même réussi à progresser à la grenade et à établir, à 60 mètres en avant, deux nouvelles barricades dans les boyaux fortement tenus par l'ennemi. »

Nous bien sincères félicitations. Léon Grillet est le frère du sous-lieutenant Louis Grillet, titulaire de la croix de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, tombé glorieusement l'année dernière, pour la France, et le fils de notre concitoyen, M. Grillet, commandant aux armées, actuellement en mission en Indo-Chine.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Coups et blessures. — Encore une dispute de village sur le territoire de Corps-Nuds. Les Despresz et les Croc s'en veulent depuis bon nombre d'années. Le 2 novembre, il y eut une vive échauffourée, pendant laquelle le père et le fils Despresz rouèrent à terre leur voisin. Le tribunal les condamne chacun à 16 francs d'amende.

Alcoolisme. — Joseph Ravache, de Janzé, a l'honneur peu envié d'inaugurer, à Rennes, le 10 octobre dernier sur l'ivresse, renvoyant en correctionnelle les récidivistes à la deuxième puissance. Le tribunal le condamne à 6 jours de prison et 16 fr. d'amende.

Confiance mal placée. — Le 29 septembre dernier, nous annoncions qu'un vol de 2.118 francs avait été commis au détriment d'une maison religieuse de notre ville. Une femme de mœurs trop faciles et au casier judiciaire trop chargé avait réussi à se faufiler en cet établissement, où elle avait su capter la confiance générale.

Mme veuve Gabrielle Gély, au cours d'une tournée en ville, taite avec une religieuse, profita de l'instant où celle-ci lui donnait à porter un sac contenant la somme de 2.118 fr. pour se sauver à toutes jambes. Elle fut arrêtée à Brest le 13 octobre, ne possédant plus que 600 francs, reliquat de l'argent volé. Elle prétend avoir perdu 1.100 francs dans un tramway de Nantes. Elle est condamnée à 8 mois de prison.

Un locataire peu facile. — M. Adolphe Marchand, employé de commerce, qui demeure au numéro 45 de la rue de Nantes, n'est pas un locataire facile. Le 19 mars, ses propriétaires, M. et Mme Avignon allaient lui réclamer ce à quoi ils estimaient avoir droit. M. Marchand leur intima l'ordre de sortir. Il prit Mme Avignon à bras le corps, la jeta à terre, puis alla même, trois témoins l'affirmant, jusqu'à s'armer d'un revolver et à la menacer de mort. Le tribunal le condamne pour ce fait à 100 francs d'amende.

Pour des feuilles de betteraves. — Mlle B... demeurant à Saint-Jacques-de-la-Lande, fut, le 30 octobre, surprise par les fils Boursault en train de voler, dans l'un de leurs champs, des feuilles de betteraves. Il y en avait bien pour un franc Mlle B... n'en doit pas moins comparaître devant le tribunal. Elle proteste de son innocence et fait entendre deux témoins à décharge dont les dépositions convainquent les juges. Le tribunal acquitte Mlle B...

Vol d'arbres fruitiers. — Le 7 juin, Pierre Fournier, de Saint-Jacques, était condamné par le tribunal de première instance de Rennes, à trois mois de prison, par défaut, pour avoir volé une quinzaine de pieds d'arbres fruitiers. Aujourd'hui, devant ses excuses et son état de santé précaire, le tribunal abaisse la peine à quinze jours.

Pour deux sous ! — Un voyageur monte dans un tramway. Un contrôleur se présente, avant que le distributeur de tickets soit passé. Le voyageur lui donne un billet périmé. Mais tout de suite l'employé voit sa supercherie et réclame les dix centimes qu'on lui tend. Vous croyez l'incident terminé ? Pas du tout. Il est porté devant le tribunal. Les juges font bonne et saine justice en acquittant.

Matinées et Soirées

CINÉ PALACE RENNAIS 49, boulevard de la Tour d'Auvergne. — Aujourd'hui et demain, le soir, dimanche en matinée grandes représentations : grand film artistique Gaumont : JUDAS, 2<sup>e</sup> épisode. L'Expédition. Le Noël du Petit ou l'art de mourir avec honneur, vers et chants. Intermèdes : Mme Marthe IBA et M. Max DINAND dans leur répertoire. Soirée à 8 h. 1/2, matinée à 2 h. 1/2.

AU PATRONAGE DE LA SAINTE-FAMILLE. — Nous rappelons que dimanche prochain 18 courant aura lieu dans la salle des Fêtes du Patronage, 49, boulevard de la Tour-d'Auvergne, à 4 heures 3/4, à l'occasion de la Fête de Sainte-Cécile, la grande soirée de gala organisée par la Société « La Tour-d'Auvergne », avec le concours d'amateurs de talent, de l'orchestre de l'Association Philharmonique Rennaise et du Cinéma-Palace Rennais.

Le programme de cette soirée est des plus attrayants : deux comédies, une opérette, une partie concert et enfin quelques-unes des plus belles projections du Ciné-Palace ; voilà de quoi faire passer une agréable soirée, aussi nous sommes certains qu'il y aura foule dimanche à cette représentation.

Les places s'enlèvent rapidement et nous engageons vivement les personnes désireuses d'être bien placées, à retirer leurs billets dès à présent. Prix des places : Fautouils réservés, 2 fr. ; fautouils, 1 fr. 20 premières, 1 fr. 40 secondes, 1 fr. et 0 fr. 90 troisièmes, 0 fr. 50. Location : 0 fr. 15 en plus.

Location : 49, boulevard de la Tour-d'Auvergne.

UN DESERTEUR. — Jules Dambrin, déserteur du 70<sup>e</sup> d'infanterie, a été arrêté mercredi matin, à 11 heures et remis entre les mains de l'autorité militaire.

ARRESTATIONS. — Marie Brizon, femme Morin, âgée de 23 ans, a été arrêtée hier, à 3 heures, rue Volvire et conduite à la Maison d'arrêt pour y passer l'éché de la Saint-Martin. Un ami voulait s'opposer à son arrestation, mais l'arrestation a eu lieu malgré lui.

Alexandre Denoual, du 104<sup>e</sup> d'infanterie, n'avait pas rejoint son corps, étant en permission. La police l'a arrêté mardi soir et remis entre les mains de l'autorité militaire.

UN NON LIEU. — A la fin du mois dernier, nous signalions l'inculpation de détournements qui avait été portée contre le caissier d'une importante maison du centre de la ville. Ce dernier, parti de Rennes, fut rejoint par la police et ramené d'une grande ville où il s'était rendu. Il vient de bénéficier d'un non-lieu.

ÉCROUÉS. — Yvonne Le Divouren, qui était l'objet d'une contrainte par corps, a été écrouée à la maison d'arrêt, ainsi qu'Angèle Jamois, son amie.

ÉTAT-CIVIL DE RENNES

15 novembre. — Raymond Beaudy, place de Bretagne, 2 ; Edmond Aussant, rue de Toulouse, 3 ; Roger Maréchal, rue de Rohan, 3 ; Jeanne Thébaud, route de Châtillon, 3.

Pierre Derouin, receveur aux tramways électriques, marié, 56 ans, rue du Mail-d'Orger, 6 ; Louise Ducloux, 6 ans, rue du Griffon, 6 ; Veuve Rocheron, née Demeure, 67 ans, rue Duguesclin, 5 ; Jean-Baptiste Chauvrit, commerçant, veuf, 50 ans, boulevard Volvire, 50 ; Veuve Pallié, née Lemonnier, 71 ans, rue Jean-Jaurès, 8 ; Marie Perrin s. p., célibataire, 33 ans, boulevard Volvire.

VITRE

Argentré-du-Plessis. A L'ORDRE DE L'A. L. — M. du Plessis d'Argentré, adjudant, pilote à l'escadrille... ; Pilote adroit et courageux. Au cours de trois opérations, en particulier durant les dernières opérations, a montré de remarquables qualités de sang-froid et d'endurance, en exécutant de nombreux réglages d'A. L. dans des circonstances particulièrement pénibles, en dépit des avions ennemis et de l'artillerie contre avions.

FOUGÈRES

Cogles. CITATION. — Un de nos plus sympathiques concitoyens, le capitaine Cherbonnel, fils d'un

très honorable famille cogles, vient de tomber au champ d'honneur à S... près de V... Voici en quels termes le capitaine Cherbonnel a été cité à l'ordre du corps d'armée : « Officier mitrailleur d'une valeur morale de premier ordre. Au front depuis le début de la campagne, a pris part courageusement à toutes les attaques où le régiment a été engagé. A su gagner la confiance de ses inférieurs, l'estime de ses supérieurs, l'affection de tous. Tombé glorieusement devant V... le 30 août 1917, à la tête de sa compagnie à son poste de combat. »

Le capitaine Cherbonnel avait déjà eu une citation à l'ordre de la brigade et une seconde à l'ordre du corps d'armée.

SAINT-MALO Citations de l'arrondissement

MM. Lendormy, Georges, de Saint-Malo, médecin auxiliaire au 296<sup>e</sup> d'infanterie (ordre de la Brigade) ; Jules Folange, de Saint-Briac, caporal au 6<sup>e</sup> génie (ordre de la Division) ; Jules Despresz, de Saint-Malo, canonnier à bord d'un patrouilleur (ordre de l'Armée) ; Yves Le Chat, de Saint-Malo, soldat au 47<sup>e</sup> d'infanterie (ordre de la Division), mort pour la France ; Louis Campion, de Paramé, caporal au 6<sup>e</sup> génie, (ordre du Corps d'armée) ; Edmond Gauthier, constructeur de navires à Saint-Malo, sergent au 263<sup>e</sup> territorial (ordre du Régiment) ; l'abbé Lemasson, de Saint-Malo, aumônier au 1<sup>er</sup> corps d'armée (ordre du Corps d'armée) ; Jean Verdier, de Paramé, mitrailleur au 209<sup>e</sup> territorial (ordre du Régiment) ; François Jean, de Saint-Servan, vigneux au 205<sup>e</sup> territorial (ordre du Régiment) ; Constant Campion, de Saint-Servan, mitrailleur au 205<sup>e</sup> d'infanterie (ordre du Régiment) ; Georges Loison, de Saint-Servan, maréchal des logis au 50<sup>e</sup> d'artillerie (ordre du Régiment).

SAINT-SERVAN Pourquoi les adjoints s'en vont

La crise municipale dure toujours et il semble peu probable maintenant que M. le docteur Bougan revienne sur sa décision.

En effet, voici plus de huit jours que l'honorable adjoint a donné sa démission et les démarches faites près de lui sont toutes restées vaines. Il n'y a donc plus de représentant de la municipalité à Saint-Servan. M. Dieulanaud, conseiller, délégué aux fonctions d'officier d'état-civil, ne paraissant vouloir à aucun prix, assumer la direction effective de la mairie.

C'est là une situation qui ne saurait se prolonger dans l'intérêt de la commune et il faudra que tôt ou tard, l'administration préfectorale lui trouve une solution.

En attendant, on en cause toujours à Saint-Servan, où l'on s'explique de moins en moins ce départ successif d'adjoints. On sait que M. Louis s'en alla à la suite d'un incident avec M. Demalvilain, mais c'était avant la guerre, et à ce moment, M. le Maire n'avait que l'embaras du choix pour trouver un remplaçant. Aussi ce premier départ fut-il vite oublié.

La démission de M. Moreau, au mois de janvier dernier, eut un autre caractère. Honnête adjoint du temps de paix, le brave homme qu'est M. Auguste Moreau occupa plutôt qu'il ne remplit le poste d'adjoint faisant fonctions de maire. Ce fut alors le règne de M. Cau, secrétaire général de la mairie, qui continua l'administration de M. Demalvilain, parti aux armées. Quand il eut assez de ce rôle effé, M. Moreau partit et personne ne le refit.

M. le docteur Bougan, seul adjoint restant en fonctions, prit alors la direction de la mairie et cette direction, il l'assuma d'une façon véritable, se montrant en toutes circonstances, le représentant autorisé de la ville de Saint-Servan.

Il y eut donc du changement et selon beaucoup ce changement n'aurait pas été sans certains tiraillements, cause directe ou indirecte, mais certaine, affirme-t-on, de la démission de M. Bougan.

Ce n'est là, dira-t-on, qu'une hypothèse. Pour l'instant, nous nous contentons de la publier comme telle.

Dépêches commerciales

HALLES CENTRALES Paris, 15 novembre. BEURRES. — Tendances : inchangées. Pour les beurres en mottes, on cote le kilo : en marchands français : Bretagne, 5 à 7 ; Normandie, 6 à 7.90 ; en centrifuges : Normandie, 6.40 à 7.80 ; Bretagne, 6.40 à 7.80.

Arrivages du jour : beurres en mottes, 31,363 kilos ; beurres en livres, 1,091 kilos ; petits beurres, 65 kilos.

POISSONS. — Barbues, 5 à 6 ; bars, 8 à 9 ; harengs français pleins, 1 à 1.25 ; homards vivants, 9 ; morues salées, 2.50 à 3.70 ; raies, 1.50 à 1.75 ; sardines salées Bretagne, 7 à 10 ; sardines fraîches, 3.50 à 5 ; soles françaises, 9 ; huîtres de Cancale, 5 à 10 ; huîtres portugaises, 4.50 à 8.

BOURSE DE COMMERCE

Paris, 15 novembre. Cote officielle du disponible : sucres, incotés ; huile de lin, 350.

MARCHE DE LA VILLETTE

Paris, 15 novembre. Vente soutenue, bonne demande. Gros bétail et moutons inchangés ; veaux en baisse de 10 fr. ; porcs en hausse de 5 à 20.

Animaux amenés : bœufs, 1.843 ; vaches, 1.408 ; taureaux, 185 ; veaux, 1.386 ; moutons, 10,452 ; porcs, 3,201. — Vendus : bœufs, 1.700 ; vaches, 1,343 ; taureaux, 186 ; veaux, 1,297 ; moutons, 9,052 ; porcs, 3,201.

On cote le kilo (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> qualités) : Poids net. — Bœufs et vaches, 3.08, 2.88, 2.60 ; taureaux, 3. 2.78, 2.50 ; veaux, 4.00, 4.30, 3.60 ; moutons, 4.56, 3.80, 3.10 ; porcs, 4.76, 4.38 4. — Prix extrêmes : bœufs et vaches, 2 à 3.26 ; taureaux, 2.31 à 3.08 ; veaux, 2.92 à 3 ; moutons, 2.60 à 5.10 ; porcs, 3.70 à 4.86.

Poids vif. — Bœufs et vaches, 1.85, 1.44, 1.30 ; taureaux, 1.80, 1.30, 1.25 ; veaux, 2.94, 2.20, 1.80 ; moutons, 2.19, 1.82, 1.40 ; porcs, 3.23, 3.07, 2.80. — Prix extrêmes : bœufs et vaches, 1.08 à 1.96 ; taureaux, 1.12 à 1.85 ; veaux, 1.26 à 3 ; moutons, 1.35 à 2.45 ; porcs, 2.59 à 3.40.

On cote au kilo : Beurre Mancaux, 1.53 à 1.55 ; qualité ordinaire, Mancaux anglais, 1.50 à 1.52 ; Normands, 1.53 à 1.55 ; Choletais, Nantais, Vendéens, 1.52 à 1.54 ; — Veaux Mancaux, 2.04 à 2.08 ; — Moutons Haute-Loire, Sarthe, Vendée, 2.38 à 2.44 ; — Porcs Ouest, Vendée, 1.50 à 1.70.

BOURSE DE PARIS

PARIS, 15 novembre. — (Service spécial de l'Ouest-Eclair). — Liquidation de quinzaine. Marché ferme, bien impressionné par les nouvelles de Petrograd annonçant que Kerensky est maître de la situation. La cote des valeurs, principalement le groupe russe, et les valeurs de sucres, Rentés Françaises 3 1/2 % 50, 3 amortissable félicité à 97.35, 5 % 87.70, 3 1/2 amort. 90.25 cote 79.50. Le Russe 4 % consolidé s'avance à 51.50. Aux banques russes, 201/Don passe de 500 à 510. Aux industrielles, Briantsef de 294 à 300. Nouveau recul des Chemins Français. Au groupe industriel français, Câbles s'avance de 335 à 340. l'Éclairage de 218 à 251, Té-

léphones 637 à 660. Métallurgues fermes : Croix d'Or, 2500. Aux Chantiers, Bretagne 280, Saint-Nazaire 2800, Lorient 2200, Méditerranée 1210. Bourse de Sucreries d'Éclairage ordinaire à 659, la part 1473, le S'arinerics Fournier à 450. Le Rio s'améliore à 1540.

En cotations, Bakou s'avance à 364, Lianosoff 250, Toulou 787. Valeurs de guerre recherchées : Cherbourg à 550, Hottelkiss 880, Salmon nouvelle 405, 382, Cofort 312.50, Grône 4500, Ciprières et argentifères moins dissuades. Mount-Elliott reprend à 38, Spassky à 40.50, Ticipampa recherchée à 97.75. Phosphates Tunisiens progressent à 399. Caoutchoucs toujours orientés à la hausse : Financière 173.50.

3 % perpétuel, 60, 3 1/2 amort., 90.25 ; 5 %, 87.70 ; 4 % amort., 187, 500 ; 1898, 300.50 ; 1912, 222 ; Foncières 1879 492.90 ; 1893 310.50 ; 1913, 388 ; Communales 1879 411 ; 1901 348 ; Crédit Lyonnais 1135, 854 ; 755, Lyon 940 ; Midi 835 ; Nord 1395, Orléans 1075, Ouest 437 ; Boléo 930 ; Panama 113, Suez 4500, Gafsa 930, 10th 180 ; Say 463, Krivoroit 757, Lens 1050, Tréfileries 290, 4tr liquide 600, Bergougnon 1521, Egypte 38 Russe consolidé 51.50, 1891 44.75, Turc 57.10, Briantsef 300, Rio Tinto 173.50, Azote 730, Bakou 1364, Balle 731, Caoutchouc 373.50, De Beers 365, East-Rand 1395, Léna 50, Malacca 152, Matkoff 390, Mount-Elliott 138, Plat ne 439, Rand Mines 95, Spassky 40.50, Spies 17.50, Tharsis 150, Toulou 784, Utah Copper 561, Vins 176, Néoprovinciale 1523, Brach 2430, Monaco 2300.

MARCHE DES CHANGES

PARIS, 14 novembre. — Londres, 27 1/3 à 27 1/8 ; Espagne, 67 1/2 à 67 1/4 ; Hollande, 233 1/2 à 237 1/8 ; Italie, 66 1/2 à 68 1/2 ; New-York, 167 1/2 à 172 1/2 ; Petrograd, incoté ; Suisse, 120 1/2 à 131 1/2 ; Suède Canada et Danemarck, incotés ; Norvège, 207 à 211.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 15 novembre. CANAL DE PANAMA. — Le numéro 302.219 gr. est sorti gagnant.

Le numéro 856.102 gagne 100.000 francs. Le numéro 1.911.024 gagne 10.000 francs. Le numéro 359.135 gagne 5.000 francs.

Les autres numéros gagnants sont répartis en 300 lots de 1.472 fr. 15, 1.768 fr. 60, 683 fr. 25, 337 fr. 50. Les 50 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :

103.417, 1.117.987, 1.304.550, 1.092.073, 531.117, 1.304.601, 42.412, 1.048.255, 1.077.028, 566.137, 1.785.925, 395.429, 782.960, 1.205.830, 1.927.487, 1.567.594, 962.216, 519.595, 1.662.144, 1.508.243, 922.596, 1.646.639, 1.637.022, 532.729, 1.939.629, 911.538, 734.702, 1.049.252, 1.023.004, 1.208.242, 630.321, 1.013.128, 1.925.582, 1.740.120, 1.098.303, 1.318.828, 1.018.437, 1.931.601, 1.671.417, 74.892, 682.248, 13.719, 1.458.577, 109.522, 329.854, 1.181.243, 938.708, 277.067, 1.313.235, 212.383.